A 4/12ª
114words 19061.

чиновникъ

осовыхъ поручений

V-го класса

при

главномъ управлении

по двламъ

мъстнаго хозяйства

м. в. д.

Милостивый Государь

Николай Николаевичъ.

Въ 1900 г., на III международномъ конгресъ по вопросамъ общественнаго и частнаго призрънія въ Парижъ, по предложенію русскаго делегата тайнаго совътника Яковлева, былъ избранъ постоянный международный комитетъ, на который возложена была обязанность организаціи на будущее время конгресовъ по названнымъ вопросамъ. Въ составъ этого комитета до послъдняго времени входили слъдующіе русскіе члены: предсъдатель Московскаго человъколюбиваго общества тайный совътникъ Яковлевъ, представитель въдомства учрежденій императрицы марти дъйствительный статскій совътникъ де-Карьеръ, членъ Государственнаго Совъта

Его Высокородію

н. н.

АНЦИФЕРОВУ.

двтской

А. Сабуровъ, предсъдатель Варшавскихъ благотворительныхъ учрежденій князь Радзивилъ и представитель попечительства о домахъ трудолюбія де - Біонкуръ.

по дёдамъ мёстнаго хозяйства, въ занятіяхъ IV международнаго конгреса по вопросамъ общественнаго и частнаго призрёнія въ Миланѣ, я не могъ не прійти къ заключенію о крайней желательности включенія въ составъ названнаро комитета также представителя Министерства Внутреннихъ Дёлъ, которое, съ образованіемъ въ составѣ Главнаго
Управленія по дёламъ мёстнаго хозяйства сего Министерства Отдёла общественнаго призрёнія и народнаго здравія,
является, въ виду упадающихъ на названный Отдёлъ обязанностей, существенно заинтересованнымъ въ непосредственномъ участіи въ дёятельности названнаго комитета по подготовкѣ занятій слёдующаго предположеннаго въ Копен-

114. 40

MM

Ki

ва

MT

BM

уд

pш

ДЗ

FO

ar

月生

38

HIOIL

150

гагенъ международнаго конгреса и, въ частности, въ выборъ подлежащихъ обсужденію на этомъ конгресъ вопросовъ.

Такое участіе представителя Министерства Внутреннихъ Дѣлъ въ международномъ комитетѣ представляется, на мой взглядъ, тѣмъ болѣе умѣстнымъ, что, какъ слѣдуетъ полагать, названному Министерству по Отдѣлу общественнато призрѣнія, въ ближайшемъ будущемъ предстоитъ весьма серьезная задача организаціи и объединенія на правильныхъ, выработанныхъ между прочимъ практикой иностранныхъ государствъ основаніяхъ разрозненной пока дѣятельности учрежденій общественнаго и частнаго призрѣнія въ Россіи.

Сообщая объ изложенномъ Вашему Высокородію, пользуюсь случаемъ, чтобы просить Васъ принять увѣреніе въ отличномъ моемъ уваженіи и искренней преданности

Brown

Іюля 1906 г.

II° CONGRÈS INTERNATIONAL

OUTTES DE LAIT

PROTECTION DE L'ENFANCE DU PREMIER AGE

Sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert de Belgique.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que le deuxième Congrès international des Gouttes de lait — Protection de l'Enfance du premier âge — se tiendra à Bruxelles du 12 au 16 septembre 1907.

Nous osons espérer que nous pourrons vous inscrire parmi les membres adhérents

Le Congrès de Bruxelles fait suite au Congrès des « Gouttes de lait » tenu à Paris à ce Congrès.

Comme vous le savez, les « Gouttes de lait » ont pour but de lutter contre la moren octobre 1905. talité infantile :

- 1º Elles donnent des conseils aux mères;
- 2º Elles encouragent l'allaitement maternel;
- 3° Elles distribuent du lait quand le sein fait défaut ou est insuffisant. (Définition consacrée par le vote du Congrès de 1905.)

Y a-t-il lieu d'élargir le cadre des travaux des Congrès subséquents, de comprendre dans leur programme toutes les institutions, œuvres et questions quelconques se rapportant à l'enfance du premier age?

Le comité d'organisation du Congrès de Bruxelles est d'avis que cette extension s'impose. Mais ce sujet n'ayant pas été mis en discussion lors du premier Congrès des « Gouttes de lait », nous comptons poser nettement la question afin de faire résoudre le problème en assemblée générale dès le prochain Congrès.

Nous estimons qu'il est d'intérêt général, pour la grande cause de la protection de l'enfance du premier âge, d'accueillir tous les travaux de puériculture et de préservation des nouveau-nés et de ne pas restreindre les débats des futures assises aux seules « Gouttes de lait », œuvres d'une efficacité incontestable et l'un des plus puissants moyens de lutte contre la mortalité infantile, mais à côté desquelles fonctionnent d'autres œuvres de puériculture très utiles et très intéressantes.

C'est pourquoi nous ne doutons pas que, par l'extension du programme, les matériaux apportés de toutes parts ne consolident l'entreprise de nos Congrès et ne rallient les suffrages de tous les hommes éminents luttant avec énergie pour la sauve-

garde hygiénique des nouveau-nés.

De nombreuses communications présentées au cours des séances du Congrès de Paris et les conclusions et vœux adoptés en assemblée générale semblent indiquer déjà cette tendance à l'extension du programme des Congrès suivants et font pressentir la nécessité d'élargir le cadre de leurs débats.

Rappelons ces conclusions et vœux:

Considérant qu'il y aura toujours des femmes qui ne pourront pas nourrir au sein leurs enfants;

Considérant que ces femmes appartiennent le plus souvent à la classe nécessiteuse,

Le Congrès émet les vœux suivants :

1º Que les pouvoirs publics prennent toutes les dispositions utiles pour diminuer le nombre de mères incapables de nourrir;

2º Que les « Gouttes de lait » soient propagées dans la mesure la plus large possible et que les pouvoirs publics encouragent et facilitent leur développement;

3º Que toute « Goutte de lait », œuvre de prophylaxie hygiénique des nourrissons, ait une direction médicale;

4º Que les pouvoirs publics favorisent par tous les moyens la vulgarisation de l'hygiène infantile;

59 Qu'une législation rigoureuse soit instituée dans tous les pays pour la surveillance du lait destiné aux nourrissons.

C'est dans l'esprit de ces vœux que nous avons rédigé le programme du Congrès de Bruxelles, qui comprendra deux sections : l'une se rapportant à des questions sociales et philanthropiques, l'autre à des problèmes scientifiques d'hygiène infantile.

Toutes les questions posées devront faire l'objet de rapports.

Tous les rapports seront imprimés et envoyés quelque temps avant l'ouverture du

Congrès aux membres participants.

Vous trouverez sous ce pli le règlement et le programme du Congrès, ainsi qu'une carte d'adhésion que nous vous prions de bien vouloir nous retourner dans le plus bref délai possible avec un mandat-poste du montant de votre cotisation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION :

Le Secrétaire général,

Dr Eugène LUST,

Secrétaire général de la Ligue nationale belge pour la protection de l'enfance du premier âge.

Rue de la Limite, 27, Bruxelles.

Le Président,

tion

Gou

pend

acte

part

IO f

disc

titre

au

nor

pre

tra

Dr A. DEVAUX,

Inspecteur général du Service de santé civil et de l'hygiène du royaume de Belgique.

ФГУ РГИА

R

246

questions heurent an programme et paractues an secretaire général arant l'or avril 1007. Contectois le Cordie Monganissieur de le droit d'examiner et faire imprant les autres et donganissieur de le droit d'examiner et faire imprant les autres et monte et monte et monte et per éla se autres et per éla EMENT REGLEMENT que mait présente per éla seur de le dent res communications (une séagre soprishe sera séaux ée à ces dernières communications [1 appartiendra a l'assembles plus de monte communications et l'objet d'une communications et l'objet d'une communication et l'appartiendra a l'assembles plus de monte communications et l'objet d'une communications et l'objet d'une communication et l'appartiendra a l'assembles plus de monte communication et l'appartiendra a l'assembles plus de monte de mo

Ne sarety imprimees que les communications qui se rapportent directenient au

ARTICLE PREMIER. — Le IIe Congrès international des Gouttes de lait — Protection de l'Enfance du premier âge — se tiendra à Bruxelles du 12 au 16 septembre 1907.

Le Congrès se réunit en suite du vote de l'assemblée plénière du 1er Congrès des

Gouttes de lait tenu à Paris en 1905. Selon les prévisions, une exposition de l'enfance sera organisée et sera ouverte pendant la période du Congrès.

ART. 2. — Le Congrès se compose de membres belges et étrangers qui auront fait acte d'adhésion et auront préalablement versé une somme de 20 francs.

Les dames accompagnant les membres du Congrès qui ne désireraient pas faire partie du Congrès à titre effectif pourront néanmoins, moyennant une cotisation de 10 francs, jouir des avantages accordés aux membres. Elles ne prendront pas part aux discussions et n'auront droit à aucune publication du Congrès; elles seront admises à

Toute œuvre de protection de l'Enfance du premier âge pourra se faire représenter titre de membre associé. au sein du Congrès par un délégué. La cotisation devra, dans ce cas, être versée au nom du délégué représentant l'œuvre.

La carte de membre donne droit à l'assistance aux séances du Congrès, ainsi qu'à la participation aux excursions, fêtes ou réunions qui seront organisées.

ART. 3. — Le bureau du comité d'organisation est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation et au fonctionnement du Congrès. Le bureau préside aux assemblées générales. Il règle l'ordre des séances, recueille et publie les travaux du Congrès.

ART. 4. — Le Congrès comprend deux sections: l'une se rapportant à des questions sociales et philanthropiques, l'autre à des problèmes scientifiques d'hygiène infantile.

Des rapports sur chacune des questions portées au programme seront envoyés aux adhérents qui auront versé leur cotisation, au fur et à mesure de l'impression et au moins un mois avant le Congrès. Les rapports seront imprimés dans la langue du rap-Porteur et accompagnés d'un résumé en français.

Les rapports seront présentés au nom du Congrès et devront avoir, au maximum,

Ils devront parvenir au secrétaire général, au plus tard, le 30 mars 1907. vingt pages in-octavo.

Les communications seront présentées sous la responsabilité de leurs auteurs et ne

seront mises en discussion que si l'assemblée le juge utile; elles ne pourront représenter plus d'une page de texte imprimé in-octavo.

Ne seront imprimées que les communications qui se rapportent directement aux questions figurant au programme et parvenues au secrétaire général avant le 30 avril 1907. Toutefois le Comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de faire imprimer les autres communications qui lui paraîtront contenir des faits nouveaux présentant un intérêt général et de nature à être discutées avec fruit.

Une séance spéciale sera réservée à ces dernières communications.

Il appartiendra à l'assemblée plénière de clôture de décider si l'objet d'une communication présentée devra être porté à l'ordre du jour du Congrès suivant.

Cinquante tirés à part des rapports seront offerts à titre gracieux à leurs auteurs.

ART. 5. — Les travaux des sections sont réglés par les bureaux respectifs de celles-ci, en tenant compte du programme élaboré par le Comité d'organisation.

Les orateurs ne peuvent occuper la tribune plus de quinze minutes ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même objet, à moins que l'assemblée, consultée, n'en décide autrement.

En vue de faciliter la rédaction du compte rendu des séances, les orateurs sont priés de remettre au secrétaire général, avant la clôture du Congrès, le texte abrégé ou complet de leurs communications et observations, faute de quoi les notes de séances, revues par les secrétaires, seront considérées comme définitives.

ART. 6. — Les membres des bureaux des sections sont désignés par le Comité d'organisation. Il leur sera adjoint des membres étrangers.

ART. 7. — Les diverses langues étrangères pourront être employées dans les communications et discussions.

Des interprètes spéciaux seront, autant que possible, désignés et attachés aux sections.

ART. 8. — Il y aura deux assemblées générales qui seront tenues, l'une le jour de l'ouverture, l'autre le jour de la clôture.

ART. 9. — Dans son assemblée générale de clôture, le Congrès procèdera au vote de celles des résolutions adoptées dans les sections qui lui seront présentées par le bureau de ces sections, ainsi qu'à la désignation du siège de la prochaine session. Cette désignation sera faite sur proposition du Bureau de l'Union internationale des œuvres de protection du premier âge, dont une réunion aura lieu pendant la durée du Congrès.

Le Bureau de l'Union internationale des œuvres de protection du premier âge aura également pour mission de présenter à la discussion de l'assemblée plénière de clôture l'ordre du jour du programme du prochain Congrès.

IR "

366

PROGRAMME

QUESTION GÉNÉRALE

(à discuter en assemblée plénière).

Y a-t-il lieu d'élargir le cadre des travaux des Congrès des Gouttes de lait, de comprendre dans leur programme toutes les œuvres, institutions et questions quelconques se rapportant à la protection de l'enfance du premier âge et de modifier en conséquence d'une manière définitive le titre et les attributions des prochains Congrès et de l'Union internationale dans le sens de cette extension?

Ire SECTION.

1. — Les œuvres de protection de l'enfance du premier âge, et spécialement les « Gouttes de lait », constituent-elles de bonnes armes dans la lutte contre la tuberculose et peuvent-elles être envisagées comme un début d'action nécessaire pour la solution du problème de la prophylaxie de la tuberculose?

2. — Exposé critique des législations des différents pays sur le contrôle de la production et de la vente du lait. Les rapports feront surtout ressortir les mesures générales prises, ainsi que les règlements particuliers de certaines villes en ce qui concerne

3. — a) Description des œuvres et institutions érigées dans les différents pays le lait destiné aux nourrissons. pour lutter contre la mortalité infantile;

b) Statistiques précises de cette mortalité (de o à 1 an) dans tous les pays.

IIe SECTION.

- 4. a) Ration alimentaire des nourrissons dans l'allaitement au sein et dans
- b) Étude de la digestion chez le nourrisson (glandes annexes du tube digestif, l'allaitement artificiel; fore intestinale, fèces, etc.). — Mise au point des questions qui se rapportent à ce sujet.
- 5. a) Différents laits utilisés pour les nourrissons dans l'allaitement artificiel; indications de leur emploi;
 - b) Méthodes cliniques pratiques et rapides d'analyse des laits.
- 6. L'enseignement officiel et particulier de la puériculture et la vulgarisation de l'hygiène infantile dans les différents pays.

ФГУ РГИА

ter

ux

de aux

nu-

ars.

de

plus

tée,

sont é ou

ces,

mité

les

aux

ir de

vote par sion.

des

e du

aura

oture

MI

Hauts protecteurs.

Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert de Belgique.

Présidents.

MM. A. Beernaert, Ministre d'État.

J. Le Jeune, Ministre d'État.

Vice-présidents.

- MM. E. Anseele, membre de la Chambre des représentants, à Gand.
 - le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux de la statistique municipale, avenue Victoria, I, à Paris.
 - le professeur Biedert, med. Referent in Ministérium, Silbermannstrasse, 6, à Strasbourg.
 - le Dr P. Budin, Professeur à la Faculté de médecine, chef de service à la Maternité Tarnier, rue de la Faisanderie, 51, à Paris.
 - H. Carton de Wiart, membre de la Chambre des représentants, rue Bosquet, 43, à Bruxelles.
 - le Dr Mac Cleary, médecin-fondateur de la Goutte de lait de Battersea, Town Hall, Hampstead, à Londres, N. W.
 - le Dr Concetti, professeur de pédiatrie à l'Université, Piazza Borghèse, 91, à Rome.
 - Auguste De Groote, membre de la Chambre des représentants, à Houthulst.
 - le D' Delbeke, membre de la Chambre des représentants, à Roulers.
 - le Baron de Royer de Dour, Commissaire d'arrondissement, rue Guimard, 14, à Bruxelles.
 - le Dr Léon Dufour, Fondateur de la première Goutte de lait, à Fécamp.
 - le D' Escherich, Théodor, professeur de pédiatrie, Hofrat, IX, Maximilianplatz, 16, à Vienne.
 - le Dr Graanboom, Privat docent de pédiatrie à l'Université, Weteringschans, 98, à Amsterdam.
 - le Dr Heubner, Professeur à l'Université, chet de service à l'Hôpital de la « Charité », Kronprinzerufer, 12, à Berlin.
 - Paul Hymans, membre de la Chambre des représentants, rue d'Egmont, 8, à Bruxelles.
 - le D' Axel Johannessen, Professeur de pédiatrie à l'Université, à Christiania.

Nota. — Les membres du Comité de patronage sont invités à constituer dans leurs pays des Comités nationaux de propagande qui serviront de base à l'organisation de l'Union Internationale (voir p. 15).

leur

_7 -

MM. le Dr Kuborn, Président de la Société de médecine publique et de topographie médicale, à Seraing.

le Dr Kufferath, Professeur à l'Université de Bruxelles, chef de service à la Maternité, membre de l'Académie royale de médecine, avenue de la Renaissance, 37, à Bruxelles.

le Baron Peers de Nieuwburgh, Président de la Fédération internationale de Laiterie, à Oostcamp près Bruges.

le Dr Pestalozza, Professeur d'accouchements à la Policlinique Humberto, Via Ripetta, 142, à Rome.

le Dr Ragosine, Conseiller privé et Président du Conseil de médecine au ministère de l'Intérieur, à Saint-Pétersbourg.

le Dr R. Saint-Philippe, président de la Société protectrice de l'enfance de la

Gironde, 37, allée de Chartres, à Bordeaux. Paul Strauss, Sénateur de la Seine, directeur de la Revue Philanthropique, à Paris.

le Dr Rafael Ulecia y Cardona, fondateur de la première consultation espagnole de nourrissons, Calle de San-Bernardo, 83, à Madrid.

le Dr Martinez Vargas, Professeur de pédiatrie à l'Université de Barcelone,

le Dr Variot, chef de service à l'hôpital des Enfants malades, médecin en chef de la Goutte de lait de Belleville, rue de Chazelles, I, à Paris.

le Dr von Bunge, professeur à l'Université, à Bâle.

Raoul Warocqué, Membre de la Chambre des représentants, à Mariemont, Belgique.

Membres.

Allemagne.

- MM. le Dr Camerer, Hohenheimerstrasse, à Stuttgart. le Pr Dr Finkelstein, Director des Staëdtischen Kinderasyls, à Berlin.
 - le D' Keller, Privat docent für Kinderheilkunde, à Magdebourg.
 - le Dr Langstein, Oberarzt an den Universitäts-Kinderklinik der Königlichen
 - le D' E. Moro, Privat docent, v. Hanner's Kinderspital, Lindwurmstrasse, à
 - le Dr H. Neumann, Privat docent für Kinderheilkunde, Potsdamerstrasse, 121e,
 - le Pr Dr Pfaundler, director der Königl. Kinderklinik, 5, Schubertstrasse, à
 - le Dr Rosenhaupt, Director des Säuglings-Poliklinik, Bleischstrasse, 43, à Francfort.
 - le Dr Salge, Director des Säuglinsheims, à Dresde.
 - le D' Arthur Schlossmann, Professeur à l'Académie de Düsseldorf, Franklin-
 - le Dr Selter, Director des « Säuglingsheims Haan », à Solingen.
 - le Pr Dr Siegert, Directeur des A. von Oppenheim'schen Kinderhospitals, Kae-
 - le D' H. Sieveking, Rothenbaumchaussée, 211, à Hambourg.

avenue e, 6, à

e à la

iet, 43,

tersea,

, 91, à

lst.

d, 14, à

anplatz,

ans, 98, 1 de la

nt, 8, à

iania.

les Comités 15).



MM. le Dr Tiede, Everhardtstrasse, 67, Cologne.

le D^r Wiirtz, Director der Sauglingsheilstätte, Gemeindewalsenarzt, Kaiser Friedrichstasse, 10, Strasbourg.

MM.

S.

Afrique du Sud.

MM. le D^r Anderson, medical officer of Health, Town Hall, à Capetown. le D^r Porter, medical officer ot Health, Town Hall, à Johannesburg.

Angleterre.

Alderman Broadbent, Mayor of Huddersfield, Town Hall, à Huddersfield.

MM. le D' George Carpenter, Directeur du British Journal of Children's Diseases, 12, Welbeck street, à Londres.

le Dr Lawson Dodd, 41, Wimpole street, à Londres.

le D^r J. W. Forster, Fellow of the Royal statistical society, member of the society of arts, 18, Mountfield Gardens, Tunbridge Wells.

le Dr E.-W. Hope, M. D. Medical officer of Health, Dale street, à Liverpool.

le Dr Henry L.-P. Hulbert, M. D. Waddon Marsh Lane, à Croydon.

le Dr R. Hutchison, 22, Queen Anne street, Cavendish square, à Londres. W.

le Dr S.-G. Moore, M. D. Medical officer of Health, à Huddersfield.

Milson Rhodes, M. D. Chairman of central Poor Law Committee for England and Wales, Justice of the Peace and alderman for the county Palatine of Lancaster, à Didsbury, Manchester.

le D^r Georges Still, Professor of diseases of Children, King's College, 114, Harley street, à Londres.

République Argentine.

MM. le D^r Davel, Medecin de la Casa de Expositos (Enfants trouvés) de Buenos-Ayres. le D^r Pascual L. Oliverio, rue Montévidéo, 236, à Buenos-Ayres.

Australie.

M. le Dr Armstrong, medical officer of Health, City Hall, à Sidney.

Autriche.

MM. le Pr Dr R. Fischl, Teschnow, I, à Prague.

le Dr Kaupp, Bezirksarzt, Wipplingerstrasse, 8, à Vienne.

le P Dr Raūdnitz, Parkstrasse, 9, à Prague.

le Dr Schrötter, Professeur à l'Université, Mariannengasse, 3, à Vienne.

le Dr Zelenski Tadeusz, ul. Karmelicka, 6, à Cracovie.

le Dr Siegfried Weiss, Kinderarzt, Maximilianstrasse, 5, à Vienne.

Belgique.

MM. Bloch, grand rabbin de Belgique, rue Joseph Dupont, 2, à Bruxelles. E. Braun, bourgmestre de Gand.

IR"

- 9 -

MM. le Dr Casse, membre de l'Académie royale de médecine, avenue des Nerviens, 53, à Bruxelles.

J. Cerexhe, fondateur de la Laiterie maternelle de Hodimont, près Verviers.

le Dr Charon, chef de service honoraire des hôpitaux, avenue Louise, 290, à Bruxelles.

le Dr Clerfayt, secrétaire de la Commission médicale provinciale, à Mons.

le Dr V. Cocq, chef de service à la Maternité, rue de la Longue-Haie, 10, à Bruxelles.

Cogels, gouverneur de la province d'Anvers, à Anvers.

de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la Flandre orientale, à Gand.

le D' De Smedt, directeur du « Werk der Gezonde Melk », de Saint-Nicolas.

le Dr Dewez, président de la Ligue nationale belge contre la tuberculose,

Louis Dierckx, commissaire d'arrondissement, boulevard Léopold II, à Anvers.

Émile Duray, bourgmestre d'Ixelles, boulevard Militaire, à Bruxelles.

H. Frick, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode, rue Potagère, 47, à Bruxelles.

Gedoelst, professeur à l'École vétérinaire, rue Jourdan, 33, à Bruxelles.

le D' Henseval, inspecteur au Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles.

Hertogs, bourgmestre de la ville d'Anvers.

Huart-Hamoir, bourgmestre de Schaerbeek, avenue Rogier, 2, à Bruxelles.

le Dr Ide, professeur à l'Université, à Louvain.

E. Lacroix, directeur de l'école d'enseignement spécial de la ville de Bruxelles, trésorier général de la Ligue pour la protection du premier âge, rue Van der

le D' Lorthioir, chef de service des hôpitaux, boulevard de Waterloo, 73,

Adrien Matton, conducteur principal des Ponts et Chaussées, trésorier de la section du Brabant de la Ligue pour la protection du premier âge, rue Le Corrège, 62, à Bruxelles.

S. G. Mgr Mercier, archevêque de Malines.

MM. Maurice Noblom, administrateur de la Laiterie maternelle de la Société protectrice des Enfants martyrs, rue des Fripiers, 24, à Bruxelles.

Pety de Thozée, gouverneur de la province de Liége, à Liége.

le Dr H. Poncelet, chirurgien en chef à l'hôpital de Molenbeek-Saint-Jean, chaussée de Gand, 31, à Bruxelles.

le D' Stubbe, inspecteur principal au Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles.

le Dr Vandam, A., médecin de la maison du Roi, médecin honoraire des hôpitaux et hospices de Bruxelles, rue Blanche, 11, à Bruxelles.

Van Hulst, inspecteur des pharmacies, chaussée Saint-Pierre, 51, à Etterbeeklez-Bruxelles.

Van Meenen, bourgmestre de Saint-Gilles lez-Bruxelles.

le Dr Voituron, inspecteur au Ministère de l'Agriculture, rue de la Couronne, 23, à Bruxelles.



Brésil.

MM. le D^r Fernandes Figueira, rue Sorocaba, 8, à Rio de Janeiro.

le D^r Moncorvo, directeur de l'Institut de protection et d'assistance de l'enfance, 24a, rue Moura Britto, Rio de Janeiro.

asse, membre de l'Acadhada myale de malesina

Canada.

MM. le Dr Joseph A. Beaudry, inspector of Health, à Montréal.

le D^r Elzear Pelletier, secrétaire du Conseil d'hygiène de la province de Québec, 9, rue Saint-Jacques, à Montréal.

République Cubaine.

M. le D^r Juan B. Valdès, secrétaire général de la Conférence nationale de bienfaisance, 23, Esquina, à Vedado, La Havane.

Danemark.

MM. le D^r Ejner Fabricius Bjerre, médecin en chef de l'hôpital des entants malades du « Burg », Varnedamsvey, 11, à Copenhague.

le professeur B. Boggild, Frydendalsvey, 2, à Copenhague.

le D^r Ingerlev, secrétaire général de la Ligue danoise pour la protection de l'enfance du premier âge, à Randers.

N. G. Mygind, avocat, président de la Ligue danoise pour la protection du premier âge, Nówe Dolgade, à Copenhague.

le Dr Axel Ulrik, Frederiksborggade, 52, à Copenhague.

Ecosse.

MM. le Dr A. K. Chalmers, M. D., Medical officer of Health, à Glascow.

le Dr A. Dingwall-Fordyce, 19, Coates Crescent, à Édimbourg.

le Dr James Thomson, 14, Coates Crescent, à Edimbourg.

Espagne.

MM. le Dr Baldomero Gonz. Alvarez, membre de l'Académie royale de médecine, Général Castanos, 4, à Madrid.

le Dr Aldelino Benavenuti, 109, Atocha, à Madrid.

le Dr Patricio Borobio, professeur de pédiatrie à la faculté de Saragosse.

le D^r Tolosa Latour, membre de l'Académie royale de médecine, professeur des maladies de l'enfance à la Faculté de médecine, Atocha, 133, à Madrid.

le Dr Jésus Sarabia, 16, Serrano, à Madrid.

États-Unis d'Amérique.

MM. le D^r Goler, Medical officer of Health, à Rochester, F. New-York U. S. A. Nathan Strauss, fondateur de distributions de lait, à New-York.

IR "

- 11 -

France.

- MM. le Dr Avignaret, médecin des hôpitaux, rue Courcelles, I, à Paris.
 - le Dr Baumel, professeur de clinique des maladies des enfants, rue Nationale, 18,
 - le Dr Bezy, professeur de clinique infantile à l'Université de Toulouse, rue Saint-Antoine, 12, à Toulouse.
 - le D' Boissard, accoucheur des hôpitaux de Paris, 47, rue de Berlin, à Paris.
 - le Dr Raoul Brunon, directeur de l'École de médecine et de pharmacie de Rouen.
 - le D' A. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, à Lille.
 - le Dr Ad. Caron, médecin de la Goutte de lait du Havre, rue de Joinville, 22, Le
 - le Dr J. Comby, médecin de l'Hôpital des Enfants malades, boulevard Haussmann, 60, à Paris.
 - le Dr Dron, député et maire de Tourcoing.
 - le D' Grasset, secrétaire-trésorier du premier Congrès des Gouttes de lait, rue de
 - le D' Louis Guinon, médecin de l'hôpital Trousseau, 22, rue de Madrid, à Paris. Clocheville, 20, à Tours.
 - le D' Haushalter, professeur de clinique médicale infantile à la Faculté de
 - le D' Charles Leroux, médecin en chef du dispensaire Furtado-Heine, rue Chau-
 - le Dr A. Lesage, médecin des hôpitaux, 226, boulevard Saint-Germain, à Paris.
 - le Dr Marfan, chef de service à l'Hôpital des Enfants malades, professeur agrégé à la Faculté de médecine, 30, rue La Boëtie, à Paris.
 - le Dr Ch. Maygrier, accoucheur à la Charité, 8bis, rue de Lisbonne, à Paris.
 - le Dr Morel de Villiers, fondateur et médecin de la Goutte de lait de Dijon, rue
 - le D' G. Périer, directeur des Annales de médecine et de chirurgie infantiles, 71, ave-
 - Ed. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, 59, avenue Alphand, à Saint-Mandé.
 - le Dr Porak, médecin des hôpitaux, 176, boulevard Saint-Germain, à Paris.
 - Félix Poussineau, fondateur de la Mutualité maternelle de Paris et de Dammarie-
 - le Dr R. Raimondi, médecin de la Goutte de lait de Montmartre, médecin en chef de la Pouponnière de Porchefontaine, 110, rue Ordener, à Paris.
 - Ambroise Rendu, conseiller municipal, président de l'Association de l'œuvre du
 - le Dr Roger, secrétaire du premier Congrès des Gouttes de lait, 39, rue de Berry,
 - M^{lle} la D^{resse} Marie Roussel, 22, rue Jeanne d'Arc, à Rouen. MM. J. Van Cauwenberghe, président-fondateur de la Goutte de lait de Saint-Pol-sur
 - le Dr A. Vivien, médecin de la Mutualité maternelle de Vienne et de l'Isère, cours
 - le D'E. Weill, professeur de clinique infantile à la Faculté, 38, rue Victor Hugo, à Lyon.



Grèce.

M. le Dr G. P. Coromilas, professeur agrégé à l'Université nationale hellénique, 46, rue Aristote, à Athènes.

M.

Mme

M.

Mr

M M

Hollande.

MM. le D^r J. Haverschmidt, directeur de l'hôpital des enfants malades. à Utrecht. le D^r B. P. Plantenga, médecin en chef de l'hôpital de nourrissons, à La Haye. le D^r D. Z. Van Wely, ancien directeur de l'hôpital des enfants malades, Van Sprykstraat, I, à La Haye.

Hongrie.

MM. le Dr E. Deutsch, médecin en chef des Gouttes de lait de Budapest, V. Erzsébetter, 16, à Budapest.

le Pr Dr von Bokay, médecin en chef de l'hôpital des enfants « Stéfanie », Muszeumuteza, à Budapest.

Inde.

M. le Dr Turner, executive Health officer, Health department, à Bombay.

Irlande.

M. le Dr H. O'Neill, M. D., 6, College Square, Belfast.

Italie.

MM. le Dr Vittorio Bosi, chef de service à l'Ospedale degli Innocenti, à Florence.

le D^r Carlo Comba, direttore della clinica dei bambini nella R. Universita, Via Castiglione, 6, à Bologne.

le Dr Giovanni Grassi, Via Gioberti, 8, à Milan.

le Dr Enrico Mensi, professeur de la clinique pédiatrique, corso Re Umberto, 6, à Turin.

le Commandeur Merlo, directeur général de l'assistance publique, au Ministère de l'Intérieur, à Rome.

le D^r Giuseppe Pezzetti, directeur de l'Asile des nourrissons, Via Monte de Pieta, 23, à Milan.

le Dr chr baron Cristoforo Scotti, membre du Comité national italien permanent du Congrès des œuvres de bienfaisance, à Bergame.

le Dr Spolverini, chef de service à la Policlinique Humbert, à Rome.

Grand-Duché de Luxembourg.

M. Aug. Ulveling, président des œuvres de la Crèche et de la Charité maternelle, place d'Armes, à Luxembourg.

ФГУРГИА

1 R "

Norwège.

M. le Dr Holmboe, director for det civile medicinalvaesen, à Christiania. Mme la Gle Nissen, à Bergen.

Portugal.

M. le Dr José Evaristo de Moraes Sarmento, professor cathedratico da Escola de Pharmacia, cirurgião dos Hospitaes, rua da Veronica, 40, à Lisbonne.

Roumanie.

M^{mes} la D^{sse} Virginie Alexandresco, rue Lucaci, 38, à Bucarest.

la Dese Cutzarida Cratunesco, Présidente de la Société des crèches « Materna », membre du Comité international des Congrès d'assistance publique et privée, à Bucarest.

Russie.

M^{lle} la D^{sse} Margoulies, Pourchkinkaya, 10, à Saint-Pétersbourg. M. Ottocar d'Aderkass, Directeur de l'administration centrale des asiles d'enfants, rue de Kazan, 9, à Saint-Pétersbourg.

Suède.

MM. Barthel, à Tumba.

le Dr W. Wernstedt, Norrtullsgatān, 14b, à Stockholm.

Suisse.

M. le D' d'Espine, professeur à l'Université, rue Beauregard, 6, à Genève. M^{lle} la D^{sse} M. Champendal, rue de Candolle, 9, à Genève. M. le D' Feer, privat-docent à l'Université, Albanvorstadt, à Bâle.

Turquie.

M. le D' Violi, médecin en chef du service des maladies des enfants, à l'hôpital international de Pera, à Constantinople.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président d'honneur.

M. le Baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture.

Vice-présidents d'honneur.

MM. E. Beco, gouverneur du Brabant. le Sénateur E. De Mot, bourgmestre de Bruxelles.

BUREAU

Président.

M. le Dr A. Devaux, inspecteur général du service de santé civil et de l'hygiène.

Vice-présidents.

- MM le D^r Desguin, échevin de la ville d'Anvers, Membre de l'Académie royale de médecine.
 - le Dr Heymans, professeur, à l'Université de Gand.
 - le Dr Jacques, professeur à l'Université de Bruxelles.
 - le Dr Lemaire, professeur à l'Université de Louvain.
 - le Dr Putzeys, professeur à l'Université de Liége.
 - le Dr Wibo, vice-président de la Ligue nationale belge pour la protection de l'enfance du premier âge.

Secrétaire général.

M. le D^r Eugène Lust, secrétaire général de la Ligue nationale belge pour la protection de l'enfance du premier âge, Chef de service au Dispensaire de puériculture Prince Charles de Belgique.

Secrétaires adjoints.

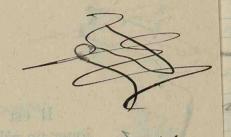
MM. le D^r Marchandise, chef de service de la Consultation de nourrissons des Minimes.

le Dr René Sand, agrégé à l'Université de Bruxelles.

Wilmart, chef de la division d'hygiène de la ville de Bruxelles.

Trésorier.

M. Sterckx, chef de bureau au Ministère de l'Agriculture.



UNION INTERNATIONALE

PROTECTION DE L'ENFANCE

DU PREMIER AGE

Les membres du Comité de patronage et du Comité d'organisation du IIe Congrès international des Gouttes de lait — Protection de l'enfance du premier âge — formeront le noyau de constitution de l'Union internationale.

Une première réunion de l'Union internationale aura lieu immédiatement après la

discussion de la question générale portée à l'ordre du jour du programme.

Dans cette réunion, les statuts de l'Union seront discutés, le bureau permanent sera constitué et les décisions prises seront soumises, pour approbation, à l'assemblée géné-

Nous croyons utile, afin de permettre une discussion fructueuse des statuts et la rale de clôture du Congrès. mise au point exacte du but, des tendances et des moyens d'action de l'Union, de publier un résumé du projet élaboré par le Dr Eugène Lust, auteur de la proposition de constitution d'une Union internationale dont le principe a été adopté en assemblée générale du premier Congrès des Gouttes de lait. Ce projet sera développé par son auteur dans un rapport qui sera présenté à l'assemblée de constitution de l'Union internationale.

INTRODUCTION

à la question des rapports à établir entre l'Union internationale et les Congrès des Gouttes de Lait et de la Protection de l'Enfance au Premier Age.

J'eus l'honneur de proposer la création d'une Union internationale et ma proposition fut adoptée par l'assemblée du premier Congrès des Gouttes de Lait, tenu avec éclat à Paris en octobre 1905.

Il est utile de préciser le but et la portée de cette institution, qui paraît devoir jouer un rôle d'une certaine importance dans l'avenir : destinée à maintenir vivaces les liens internationaux entre les œuvres de préservation des nouveau-nés, l'Union peut être envisagée comme un centre d'action autour duquel rayonneront les Congrès futurs des Gouttes de Lait (protection de l'enfance du premier âge).

de

111

12

L'Union internationale — qu'elle soit simplement des Gouttes de Lait ou, ce qui vaut mieux, de toutes les œuvres de protection du premier age — doit être une institution permanente destinée à représenter une espèce de trait d'union constant entre les différents Congrès, assemblées périodiques ne se réunissant qu'à des époques assez éloignées et chaque fois dans un autre pays.

Ces deux organismes, essentiellement distincts dans leur composition, concourent cependant au même but : réunir les pionniers de la protection de l'enfance du premier âge, afin de discuter en commun toutes les questions de puériculture, et amener par ces discussions la solution des problèmes nombreux se rapportant aux nourrissons.

Tel est le but commun.

Mais tandis que l'Union est un organisme permanent formé par la réunion internationale des principales personnalités s'occupant en tout temps activement des questions de protection des tout petits, les Congrès sont des manifestations momentanées destinées à rassembler périodiquement à des époques fixées les hommes d'œuvres ainsi que toutes les personnes quelconques s'intéressant habituellement ou occasionnellement aux efforts tentés en faveur du premier âge.

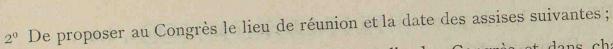
Les Congrès viendront affirmer la vitalité du mouvement protectionniste de l'enfance et marqueront les étapes parcourues; chaque nouveau Congrès fixera un stade dans la marche en avant.

L'Union internationale, sorte de Comité directeur d'une Société internationale dont les Congrès constituent les assemblées générales, a pour mission de promouvoir et de préparer en conséquence les assemblées générales. L'Union internationale est représentée par son bureau permanent, dont le siège a été fixé à Bruxelles par décision du premier Congrès des Gouttes de Lait.

Il appartient à l'Union internationale:

1º De faciliter le choix des questions à mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès et de proposer ces questions à l'assemblée plénière de clôture du Congrès en cours. Si, pour une raison quelconque, cette assemblée de clôture n'avait pas pris le soin d'arrêter l'ordre du jour du Congrès suivant, les questions à discuter seraient formulées par le Comité d'organisation du Congrès en voie d'élaboration. Tel devra être le cas pour le Congrès de Bruxelles de 1907. En cas de force majeure, l'Union, dans une assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet, pourra modifier l'ordre du jour arrêté par un Congrès précédent en ajoutant à cet ordre du jour certaines questions urgentes d'actualité que le Congrès n'aurait pu prévoir;

_ 17 -



3º De recruter sous son drapeau, dans l'intervalle des Congrès et dans chaque pays, des adhérents susceptibles de constituer les noyaux des Comités organisateurs des Congrès et de s'assurer en temps utile le concours des personnalités de toutes les nations capables d'assumer la charge éventuelle de cette organisation. Le Comité d'organisation de chaque Congrès est formé de nationaux du pays où aura lieu le Congrès; il prend nisation de chaque Congrès est formé de nationaux du pays où aura lieu le Congrès; il prend sous son entière responsabilité et en toute liberté les dispositions nécessaires en vue de la réussite des prochaines assises;

4º De faciliter aux organisateurs du Congrès en préparation la propagande en faveur de la future session. A cet effet, les membres de l'Union sont tout désignés pour constituer dans chaque pays des Comités de propagande se chargeant de faire parvenir tous les communiqués, circulaires, bulletins, etc., à la presse locale et aux personnes susceptibles d'assister et de collaborer au prochain Congrès.

Par son adhésion aux statuts, tout membre de l'Union prend l'engagement de seconder de tout son pouvoir l'action de l'Union et les efforts des Comités locaux d'organisation des Congrès, notamment en ce qui concerne la propagande à mener par chacun dans son propre pays en vue de la réussite de chaque Congrès en préparation;

5° D'étudier et de discuter dans l'intervalle des Congrès toutes les questions jugées dignes d'intéresser la majorité des membres de l'Union et capables de réunir en des assemblées extraordinaires un nombre suffisant de puériculteurs.

En résumé, l'Union internationale a pour mission de perpétuer l'institution des Congrès internationaux des Gouttes de Lait et des œuvres de protection de la première enfance, en facilitant l'organisation de ceux-ci et en préparant, en quelque sorte, la besogne que les organisateurs locaux devront parachever.

Les Congrès, organismes mobiles, transplantés périodiquement en d'autres régions, se réunissent dans les différents pays qui sont représentés au sein de l'Union par au moins cinq membres.

woins cinq membres.

Voici les statuts proposés aux délibérations de ceux qui seront appelés à faire partie de l'Union internationale:

I. — L'Union internationale des œuvres de protection de l'enfance du premier âge, dont le principe a été adopté à Paris le 21 octobre 1905, en assemblée générale du premier Congrès des Gouttes de Lait, a pour but de faciliter le rapprochement entre les personnalités qui s'occupent habituellement de la protection de la première enfance les personnalités qui s'occupent habituellement de la cause d'hygiène sociale qu'ils et d'établir entre eux des rapports réguliers au profit de la cause d'hygiène sociale qu'ils défendent.

défendent.

Cette Union forme un groupement des représentants des œuvres de puériculture et des personnalités de tous les pays dans lesquels les institutions destinées spécialement à la préservation des nourrissons ont été organisées.

II. — L'Union internationale comprend un nombre illimité de membres et est dirigée par un bureau permanent qui a son siège à Bruxelles.

III. — Le bureau permanent est formé de cinquante membres, dont :

Un président;
Dix vice-présidents;

Un secrétaire général;

Deux secrétaires adjoints;

Un trésorier;

Et trente-cinq assesseurs ou correspondants (choisis dans les principaux pays où le mouvement en faveur de l'enfance est le plus actif).

pen

qui

aux

pré

ins

pa:

du

lié

pi

a

IV. — Il entre dans les attributions de l'Union de promouvoir les Congrès successifs de la protection de l'enfance du premier âge et de veiller à leur bonne préparation. Ces Congrès auront lieu de deux en deux ans.

V. — L'assemblée générale de clôture du Congrès en cours, sur la proposition formulée par le bureau de l'Union, désignera le pays et la ville où se tiendront les prochaines assises et formulera les questions à mettre à l'ordre du jour du Congrès suivant.

Les membres de l'Union appartenant au pays désigné pour le prochain Congrès auront la mission de *préparer* le Congrès qui doit se tenir dans leur pays; ils s'entoureront en temps utile des personnalités locales capables de les aider de façon efficace à mener à bien cette organisation.

VI. — Le bureau permanent se réunit aussi souvent que les nécessités l'y obligent, sur convocation collective du président et du secrétaire général.

VII. — L'Union internationale se réunit d'office, en assemblée générale, à l'occasion de chaque Congrès. Cette réunion se fera de préférence dans la ville où se tient le Congrès et pendant la durée de celui-ci.

VIII. — Toutes les questions d'ordre général se rapportant à la première enfance pourront faire l'objet d'études, de rapports et de discussions au sein de l'Union. A cet effet, des réunions extraordinaires pourront être provoquées directement par le bureau ou bien à la demande de quinze membres appartenant à cinq pays différents.

IX. — Toutes les œuvres de protection de l'enfance du premier âge, de tous les pays, pourront offrir leur adhésion à l'Union internationale et solliciter la faveur de se faire représenter par un délégué. Ce délégué devient membre de l'Union par le fait de son agréation par le bureau.

X. — Pour faire face aux frais entraînés par le fonctionnement de l'Union, une cotisation de 10 francs par membre sera perçue par le trésorier, qui justifiera de l'emploi des fonds dans un rapport bisannuel.

ФГУРГИА

COMMUNICATIONS

Le Comité espère pouvoir organiser une Exposition de l'enfance qui sera ouverte pendant la durée du Congrès.

Des fêtes, réceptions et excursions ont été prévues par le Comité d'organisation qui mettra tout en œuvre pour rendre le séjour en Belgique le plus agréable possible

Au fur et à mesure que le Comité d'organisation pourra fournir des renseignements aux étrangers. précis et définitifs sur ces sujets, il en communiquera les détails aux membres adhérents inscrits.

Un groupe de Dames, membres de la Ligue nationale belge pour la protection de l'enfance du premier âge se tiendra à la disposition des Dames étrangères s'occupant d'œuvres similaires et désirant visiter les œuvres créées et dirigées par la section du Brabant, ainsi que les autres institutions belges de protection des nourrissons, affiliées à la Ligue.

Dans le but d'étendre la propagande le plus largement possible, le Comité d'organisation a choisi dans les principaux pays des correspondants qui ont bien voulu promettre de se charger de faire parvenir dans leurs pays respectifs les circulaires du Congrès et de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour recruter de nombreuses

Nous donnons ci-après la liste de ces précieux collaborateurs auxquels leurs adhésions. compatriotes pourront s'adresser s'ils désirent de nouvelles circulaires ou des cartes CORRESPONDANTS. d'adhésion:

Allemagne.

MM. le Dr Neumann, Potsdamerstrasse, 121e, à Berlin.

le Dr Rosenhaupt, Bleichstrasse, 43, à Francfort-sur-Mein.

le Dr Würtz, Kaiser Friedrichstrasse, 10, à Strasbourg.

M. le Dr Mac Cleary, Town Hall, Hampstead, à Londres, N. W.

M. le D^r Siegfried Weiss, Maximilianstrasse, 5, à Vienne.

Argentine (République).

M. le Dr P. L. Oliverio, rue Montévideo, 236, à Buenos-Aires.

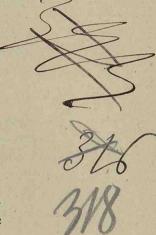
Brésil.

M. le Dr Moncorvo, rua da Carioca, 48, à Rio de Janeiro

M. le D' E. Pelletier, rue Saint-Jacques, 9, à Montréal.

Cubaine (République).

M. le Dr J. Valdés, Esquina, 23, I. Vedado, La Havane.



Danemark.

M. le Dr Ingerlev, à Randers.

Écosse.

M. le Dr A. Dingwall-Fordyce, Coates Crescent, 19, à Edimbourg.

Espagne

M. le Dr R. Ulecia y Cardona, Calle de San Bernardo, 83, à Madrid.

États-Unis d'Amérique.

M. le Dr Goler, à Rochester, F. New-York.

France.

MM. le Dr Grasset, rue de Clocheville, 20, à Tours.

le Dr Roger, rue de Berry, 39, à Paris.

Grèce.

M. le Dr Coromilas, rue Aristote, 46, à Athènes.

Hollande.

M. le Dr Graanboom, Weteringschaus, 98, à Amsterdam.

Hongrie.

M. le Dr E. Deutsch, V. Erzebetter, 16, à Budapest.

Irlande.

M. le Dr O' Neill, College Square, E., à Belfast.

Italie

M. le Dr G. Grassi, Via Gioberti, 8, à Milan

Grand-duché du Luxembourg.

M. Ulveling, place d'Arrhes, à Luxembourg.

Norvege.

M. le Pr Dr Johannessen, a Christiania

Portugal.

M. le Dr E. de Moraes Sarmento, rua da Veronica, 40, à Lisbonne.

Roumanie.

M^{me} la D^{sse} Cutzarida Cratunesco, à Bucarest.

Russie

M^{lle} la D^{sse} M. Margoulies, Pourchkinkaïa, 10, à Saint-Pétersbourg.

Suède.

M. Barthel, à Tumba.

Suisse.

M^{lle} la D^{sse} Champendal, rue de Candolle, 9, à Genève.

Turquie.

M. le D^r Violi, à Péra, Constantinople.

Pour les communications, rapports et renseignements quelconques concernant le Congrès, s'adresser au secrétaire général, le D^r Eugène LUST, rue de la Limite, 27, à BRUXELLES.

M. W. — 15886.